



Bobo-Dioulasso, le

ARRETE N° 2008 _____/CB/M/SG/DAG/ SRH
PORTANT RECLASSEMENT DE SOUS-OFFICIERS
DE LA POLICE MUNICIPALE DE BOBO-DIOULASSO

LE MAIRE

- Vu** la Constitution du 02 juin 1991 ;
- Vu** le Décret n° 2007-349/PRES/ du 04 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007, portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** la loi n° 027-2006/AN du 05 décembre 2006 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et sa modificative n° 040-2005/AN du 29 novembre 2005 ;
- Vu** le Décret n°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006, portant Régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- Vu** le Procès-verbal d'élection des Maires et Adjoints aux Maires de la Commune de Bobo-Dioulasso ;
- Vu** le procès-verbal de passation de service entre le Maire sortant et le Maire entrant de la commune de Bobo-Dioulasso en date du 14 juin 2006 ;
- Vu** le Procès-verbal de délibération des résultats scolaires des élèves de la Police Municipale promotion 2005-2007 en date du 13 juillet 2007.

ARRETE

Article 1 : Les sous-officiers de la Police Municipale de Bobo-Dioulasso nouvellement sortis de l'Ecole Nationale de Police et titulaires du certificat de sous-officier de la Police Municipale sont reclassés pour compter du 14 juillet 2007 conformément au tableau ci-dessous :

Ce sont :

Ancienne Situation									Nouvelle Situation						
N° Ordre	Mle	Nom & Prénom (s)	Emploi	Cat.	Grade	Echelon	Indice	Dernier Avancement	Emploi	Cat.	Grade	Echelon	Indice	Date D'effet	Ancienneté
1.	01 108	SERE Yaya	APM	D1	Initial	4 ^{ème}	300	05/07/2006	Sous-Officier	C1	Initial	1 ^{er}	330	14/07/2007	Néant
2.	01 059	DJERMA Oumarou	APM	D1	Interm.	2 ^{ème}	365	05/07/2007	Sous-Officier	C1	Initial	3 ^{ème}	385	14/07/2007	Néant
3.	01 122	SANOUE Séraphin	APM	D1	Initial	4 ^{ème}	300	05/07/2006	Sous-Officier	C1	Initial	1 ^{er}	330	14/07/2007	Néant
4.	01 080	TRAORE Abdoulaye	APM	D1	Interm.	1 ^{er}	335	05/07/2007	Sous-Officier	C1	Initial	2 ^{ème}	350	14/07/2007	Néant
5.	01 078	OUATTARA Issouf	APM	D1	Interm.	1 ^{er}	335	05/07/2007	Sous-Officier	C1	Initial	2 ^{ème}	350	14/07/2007	Néant
6.	01 053	SANOUE Prospère	APM	D1	Interm.	2 ^{ème}	365	05/07/2007	Sous-Officier	C1	Initial	3 ^{ème}	385	14/07/2007	Néant
7.	01 079	SANOUE Moussa Joseph	APM	D1	Interm.	1 ^{er}	335	05/07/2007	Sous-Officier	C1	Initial	2 ^{ème}	350	14/07/2007	Néant

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- MATD 1
- Gouvernorat/RHB 1
- H-C/Houet 1
- Arrdts 3
- DPM 1
- CF 1
- Trésor 1
- DAF/Solde 2
- SRH 8
- Intéressés 7
- Archives/Chrono 2

Salia SANOUE
Officier de l'ordre National